

Décision

Générale

colonial

Décision n° 30-268-1919 Congé.

n° 30-268-1919

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 février 1919

Numéro JO

n° 268 du 28/02/1919

Date du numéro

28 février 1919

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de six mois et un passage pour la France sont accordés à M. Longue, Procureur de la République, Chef du service judiciaire. Un passage de retour est également accordé à Madame Longue.